

Nouvel étiquetage des produits chimiques



Le nouvel étiquetage sera obligatoire :

- à compter du 01/12/2010 pour les substances (ex. Méthanol), *une substance correspond à une seule espèce chimique*
- à compter du 01/06/2015 pour les produits de mélanges (ex. peintures)

Lisez attentivement les étiquettes des produits chimiques utilisés, respectez les consignes d'utilisation du fabricant et ne manipulez aucun produit avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne mélangez jamais les produits.

*Etiquetage
actuel*



**Attention !
Le double étiquetage est interdit**



**Nouvel
étiquetage**